

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE LA VILLE D'ANGERS****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
du conseil d'administration****SÉANCE DU 17 OCTOBRE 2023****L'an DEUX MILLE VINGT-TROIS, LE DIX-SEPT OCTOBRE,**

à 18h30, le conseil d'administration du centre communal d'action sociale de la Ville d'Angers, dûment convoqué le 11 octobre 2023, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Christelle LARDEUX-COIFFARD, Présidente déléguée, représentant Monsieur Jean-Marc VERCHÈRE, Maire, Président, empêché.

**Etaient présents :** Christelle LARDEUX-COIFFARD, Richard YVON, Claudette DAGUIN, Anne-Marie POTOT, Augustine YECKE, Benoit AKKAOU, Cécile ALLEMAN, Nicole BERNARDIN, Philippe BOURGETEAU, Marie-Claire LUCAS, Angelo TOCCO.

**Etaient excusés :** Jean-Marc VERCHÈRE, Christine STEIN, Sophie FOUCHER-MAILLARD, Emmanuel LEFÉBURE, Antoine MASSON.

**Etait absente :** Céline VÉRON.

**OBJET :** Finances - Budget prévisionnel 2024 - Forfait global de soins des résidences autonomie.

Madame la Présidente déléguée expose,

Mesdames, Messieurs,

Les résidences autonomie du centre communal d'action sociale (CCAS) assurent, pour les résidents qu'elles accueillent, des activités de prévention et d'accompagnement des soins. Elles perçoivent à ce titre un financement par l'Assurance Maladie.

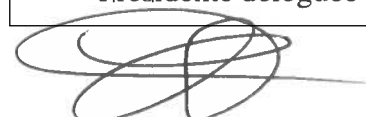
Les dépenses réalisées au titre du forfait global de soins comprennent, à titre principal, la rémunération du médecin chargé de la surveillance médicale des établissements, celle des personnels infirmiers et aides-soignants. Les autres dépenses concernent l'achat de produits usuels nécessaires à la réalisation des soins.

Pour l'année 2024, les propositions budgétaires relatives au forfait global de soins, s'établissent à 805 174 €. Les recettes seront imputées au budget annexe de la résidence autonomie Monplaisir, groupe I « Produit de la tarification », article 731108 « Produit à la charge de l'Assurance Maladie » sur lequel émerge les dépenses relatives au forfait soins.

Après avoir délibéré, le conseil d'administration adopte, à l'unanimité, les propositions budgétaires relatives au forfait global de soins pour l'année 2024.

Christelle LARDEUX-COIFFARD  
Présidente déléguée

Accusé de réception en préfecture  
049-264601238-20231017-DEL-2023-111-SE  
Date de télétransmission : 20/10/2023  
Date de réception en préfecture : 20/10/2023



CENTRE COMMUNAL D’ACTION SOCIALE D’ANGERS  
Résidences pour personnes âgées  
BUDGET SOINS 2024

Etablissements : Résidences Bellefontaine, Saint Michel, Monplaisir, Les Justices, Belle Beille, Grégoire Bordillon, Espace du Bien Vieillir Robert Robin.

Gérés par : CCAS d’Angers – Bd de la Résistance et de la Déportation – BP 80011 - 49020 ANGERS Cedex 02

Signature de la convention : Présidente déléguée du CCAS d’Angers

Convention collective appliquée : Statut de la fonction publique territoriale

Budget prévisionnel soins 2024 805 174 €, calculé sur les bases de reconduction des moyens attribués

Caisse pivot : CRAM de Nantes – CPAM d’Angers

| Etablissements                                                                                                                          | Année 2023 – Budget prévisionnel |          |                       | Année 2023 – Budget attribué |          |                       | Année 2024 – Budget prévisionnel |          |                       |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------|----------|-----------------------|------------------------------|----------|-----------------------|----------------------------------|----------|-----------------------|
|                                                                                                                                         | Places                           | Journées | Forfait global annuel | Places                       | Journées | Forfait global annuel | Places                           | Journées | Forfait global annuel |
| Résidences Bellefontaine, Saint Michel, Monplaisir, Les Justices, Belle Beille, Grégoire Bordillon Espace du Bien Vieillir Robert Robin | 548                              | 200 020  | 779 539               | 548                          | 200 020  | 805 174               | 548                              | 200 020  | 805 174               |

Accusé de réception en préfecture  
049-264901158-20231017-DEL-2023-111-DE  
Date de télétransmission : 20/10/2023  
Date de réception préfecture : 20/10/2023